



Tarifs service Education Jeunesse

Tarifs de la restauration scolaire :

Les tarifs prennent en compte le prix du repas mais également le temps de garde des enfants de 11h30 à 13h20. Le prix de revient du service varie entre 10.50€ et 12€, selon le lieu de restauration.

- Pour les quotients inférieurs ou égaux à 169, il est appliqué un tarif à 1€
- Pour les quotients compris entre 170 et 800, il est appliqué le coefficient multiplicateur de 0,00625.
L'application d'un coefficient multiplicateur permet de limiter les effets de seuil.

Par exemple, avec un quotient de 250, le tarif applicable sera de 1,56 €.

Quotient CAF	Tarifs
Jusqu' à 169	1.00 €
de 170 à 800	Quotient x 0,00625
de 801 à 900	5.10 €
de 901 à 999	5.20 €
de 1000 à 1099	5.40 €
de 1100 à 1199	5.55 €
de 1200 à 1299	5.70 €
de 1300 à 1399	5.85 €
de 1400 à 1499	6.00 €
de 1500 à 5000	6.15 €
extérieur	6.15 €

Un dégrèvement de 20 % est appliqué sur le tarif du 3^{ème} enfant et des suivants pour les familles de 3 enfants et plus déjeunant tous les 3 dans les cantines scolaires (maternelle et élémentaire).

Tarifs pour une prestation sans repas (enfants avec PAI et panier repas) :

- Quotient de 100€ à 300€ : 0.5€
- Quotient de 301€ à 600€ : 1€
- Quotient de 601€ à 800€ : 1.5€
- Quotient de 801€ à 1200€ : 2€
- Quotient 1201€ à 5000€ ou plus : 2.5€

Une pénalité de 8 euros est facturée aux parents qui laissent leur enfant, sans inscription préalable, à la restauration scolaire.

Le prix du repas pour les parents souhaitant déjeuner au restaurant scolaire est au tarif maximum soit 6,15€.

Tarifs du transport scolaire :

Le transport scolaire est mis en place tous les jours d'école, matin et soir, pour les enfants scolarisés sur l'école Simone Veil.

Les tarifs prennent en compte le coût du bus avec chauffeur, ainsi que l'encadrement par un(e) accompagnateur(trice).

- Le forfait mensuel est de 13,10 €, quel que soit le nombre de trajets effectués dans le mois.
- La carte de 10 voyages est facturée 15 €. Elle est valable 3 ans et peut être utilisée par toute la fratrie.

Tarifs de la Récré'active :

Le service de la Récré'active est ouvert à toutes les familles, matin et soir. Les tarifs prennent en compte notamment l'encadrement et l'achat du matériel pour les activités.

Les enfants sont encadrés par des ATSEM, des animateurs et des intervenants professionnels.

Tarif unique pour l'accueil du matin : 1€

Pour la première tranche horaire (de 16h30 à 17h30), la tarification se fait selon le quotient de la CAF :

Pour un quotient CAF jusqu'à 599 :	0,5 €
Pour un quotient CAF entre 600 et 1 199 :	1 €
Pour un quotient CAF de 1200 et plus :	1.5 €
Pour les extérieurs :	1.5 €

En dessous d'un quotient CAF de 300 une aide du CCAS est possible.

Tarif unique pour le créneau 17h30 – 18h : 1€

Tarif unique pour le créneau 18h – 18h30 : 1€

En cas de dépassement d'horaire (quelle que soit la tranche horaire réservée), il est appliqué une pénalité de 5 € en plus de la tranche horaire supplémentaire.